
GISELLA GRUBER :

Bonjour, bon après-midi ou bonsoir à tous. Soyez les bienvenus au quatrième webinaire de renforcement des capacités At-Large 2020 sur la thématique des prochaines séries de nouveaux gTLD et procédures ultérieures aujourd'hui lundi 3 août 2020 à 13h00 UTC.

Le webinaire aujourd'hui va avoir une durée de 90 minutes. Notre présentatrice est Justine Chew, qui va être brièvement présentée par la modératrice, Hadia, après quelques informations générales que je vais faire.

Il n'y aura pas d'appel nominal aujourd'hui étant donné qu'il s'agit d'un webinaire, mais la présence de tous sera notée sur la page correspondante.

Nous avons l'interprétation en français et espagnol aujourd'hui. Un petit rappel de bien indiquer votre nom à chaque fois que vous intervenez que les interprètes puissent vous identifier sur les autres canaux d'interprétation ainsi qu'aux fins de transcription. Nous avons également la transcription en temps réel. Le lien est indiqué sur la page wiki. Je l'ai également publié sur le chat de Zoom. Il est également très important de parler à un rythme raisonnable pour permettre une bonne interprétation.

À la fin de la présentation, il y aura une séance de questions et réponses. Si vous avez une question à poser, levez la main et la modératrice vous donnera la parole ou si vous tapez votre question sur le chat, nous allons vous indiquer le format à suivre pour poser la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

question sur le chat également. Nous allons assurer un suivi des questions et durant la séance de questions et réponses, nous allons reprendre toutes les questions ou vous pourrez lever la main pour poser directement votre question. Si vous êtes sur le bridge du téléphone, vous pouvez également demander à intervenir.

Je vais maintenant céder la parole à notre modératrice, Hadia Elminiawi, coprésidente de l'équipe de webinaires de renforcement des capacités d'At-Large. Hadia, c'est à vous. Merci à tous de votre attention.

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup Gisella. Je suis Hadia.

Bienvenue à tous à ce quatrième webinaire du programme de renforcement des capacités At-Large 2020, donc bienvenue à tous.

Notre webinaire d'aujourd'hui est une introduction à la nouvelle série de gTLD et aux procédures ultérieures. Et notre présentatrice va également parler de la connexion des utilisateurs finaux et de l'évolution dans le groupe de travail PDP sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Justine Chew est donc notre présentatrice, membre active du groupe de travail PDP sur les séries ultérieures depuis 2016, liaison At-Large pour le groupe de travail depuis 2018 et membre régional At-Large pour la piste de travail 5 sur les noms géographiques.

Justine fait des présentations régulièrement au sein du groupe de travail sur les séries ultérieures et intervient également régulièrement par rapport aux positions et réformes proposées de l'At-Large par rapport à

la prochaine série de nouveaux gTLD. Justine est membre du comité consultatif At-Large en représentation de l'Asie-Pacifique.

Aujourd'hui, elle va faire un petit questionnaire. Comment le programme de nouveaux gTLD affecte les utilisateurs ? Pourquoi est-ce que les séries ultérieures devraient être importantes pour les utilisateurs finaux ? Et que va-t-il se passer après les séries ultérieures ?

Je vous souhaite un bon webinaire. Ce cède maintenant la parole à Justine pour commencer cette présentation. Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Hadia.

Bienvenue à tous. Tout d'abord, j'aimerais remercier les organisateurs de m'avoir invitée à vous faire cette présentation aujourd'hui sur la question des séries de nouveaux gTLD et procédures ultérieures.

Je crois que bon nombre d'entre vous, surtout ceux qui participent régulièrement aux appels du groupe de travail sur les politiques consolidées, ont pu se rendre compte qu'il s'agit d'un sujet assez large. Étant donné que je n'ai que 30 minutes pour faire cette présentation, je vais me contenter de faire une présentation assez générale.

Je vais commencer en vous donnant un historique du programme des nouveaux gTLD, ensuite vous donner quelques réponses à quatre questions clés que vous voyez ici à l'écran. Et une de ces questions clés, la question « Pourquoi est les séries de nouveaux gTLD devraient être importantes pour les utilisateurs finaux ? » est celle qui vous intéresse le plus.

Nous savons que les gTLD existaient avant la création de l'ICANN 1998. Les .com, .edu, .gov, .org, etc., ce sont ce qu'on appelle les TLD historiques.

Après la création de l'ICANN, il y a eu deux petites séries d'expansion dans le système des noms de domaine, la série essai en 2000 et ensuite, la série des TLD sponsorisés en 2003. Ces deux séries ont été limitées dans leur nature, surtout en ce qui concerne les TLD sponsorisés. Il s'agit des TLD qui ont un sponsor qui représente une communauté spécifique que ce nom de domaine sert.

L'élaboration de politiques par la communauté sur les gTLD, cela n'arrive qu'à la fin de 2005 et sur 22 mois est apparu le programme des nouveaux gTLD. Vous avez entendu une fois et encore une référence à la série de 2012 associée au programme des nouveaux gTLD. Pourquoi ? Parce que le programme a été lancé lors de la série de candidatures de nouveaux gTLD en 2012. Et ce lancement a été précédé par la publication du guide de candidature final, guide de candidature qui est passé par plusieurs itérations qui découlent de la contribution de la communauté ainsi que la mise en œuvre du Conseil d'Administration.

Ce qui est important de noter, en fin de compte, le guide de candidature final provient de la politique consensuelle de la GNSO de 2007. Parfois, vous entendrez parler de la politique consensuelle harmonisée avec la mise en œuvre de la série de 2012.

Ensuite, la communauté a découvert des questions qui se sont posées avant cette série en 2012. Il a fallu résoudre ces questions où [inaudible] au moment où le guide de candidature final a été approuvé.

Un exemple de ce genre de ces questions, l'évaluation des priorités de la communauté. On pensait que le guide détaillé pour la CPE n'a été introduit qu'en 2013, une fois que cette série avait déjà été lancée.

L'une des questions clés à laquelle j'espère répondre : « De quelle manière le programme des nouveaux gTLD a un impact sur les utilisateurs finaux ? » D'après moi, en grande partie, l'utilisation d'internet continue de dépendre des noms de domaine utilisés, par exemple les sites web, les adresses, les applications web, etc. Et je suis certaine que vous pouvez penser à d'autres exemples par rapport à la manière dont vous utilisez l'internet et par extension, les noms de domaine.

Toutefois, il est important de se souvenir que l'activité principale de l'ICANN est la gestion du système des noms de domaine. Et de fait, l'objectif du programme de nouveaux gTLD, c'est de permettre l'expansion d'une chaîne en introduisant des domaines ou extensions étendus, que ce soit en ASCII ou IDN pour promouvoir l'innovation, la concurrence et le choix du consommateur avec des sauvegardes en place pour permettre un système des noms de domaine sécurisé, stable et résilient.

Tout cela dépend de vos intérêts, mais vous allez trouver certains aspects de cet objectif plus importants que d'autres. Et du point de vue des utilisateurs finaux, je vois le programme comme très important par rapport à la détermination de qui peut demander une chaîne pour opérer un TLD. Dans un bon nombre de cas, [inaudible]. Et l'utilisation des noms de domaine de deuxième niveau, est-ce que cela donne accès [inaudible] utilisateurs finaux, est-ce que cela donne confiance par

rapport à l'utilisation des noms de domaine, le fait de pouvoir chatter en ligner, faire des réservations, etc. ? Ce qui est important pour les utilisateurs finaux, c'est de pouvoir avec [inaudible] de prendre contact avec les opérateurs de service pour avoir accès aux services et moyens offerts par ces fournisseurs de services et opérateurs, c'est-à-dire ceux qui se *parkent* derrière le domaine, que ce soit au de premier niveau, deuxième niveau ou autre.

Donc quelles sont les procédures ultérieures ? Qu'entend-on exactement par procédures ultérieures ? On peut les considérer comme les règles, les procédures qui vont prévaloir pour la prochaine série de candidatures de nouveaux gTLD. Cela va impliquer que cela va aider à déterminer qui peut se porter candidat, quels sont les honoraires qui vont s'appliquer, quels sont les termes et conditions à appliquer et les conditions supplémentaires pour certains types de gTLD. Voilà quelques aspects.

On peut également voir les séries ultérieures comme une mise à jour des règles de la série de 2012, mise à jour dont l'objectif est, par politique consensuelle, de régler certains problèmes [inaudible], lacunes également [inaudible] à la série de 2012.

Donc en général, les procédures ultérieures ne vont pas s'appliquer aux TLD historiques, aux ccTLD ou aux nouveaux gTLD délégués, ceux provenant donc de la série de 2012 qui n'ont pas encore été résolus.

Ce thème a eu beaucoup d'attention depuis peu parce que nous avons ce processus de développement de politiques sur les procédures ultérieures. Et cela a quand même été très long, une route très longue, quatre ans de travail. Et comme rappel, le processus de développement

de procédures ultérieures, c'est la GNSO qui s'en occupe, le conseil de la GNSO, pour être plus précis, avec des règles de fonctionnement.

Ce processus de développement a commencé avec l'établissement du groupe de travail PDP avec quatre pistes de travail. Durant ce travail, il y a eu deux demandes pour des commentaires de la communauté, et la piste de travail 5 sur les noms géographiques a été établie également comme cinquième sous-groupe du groupe de travail PDP. Il y a des collègues de l'ALAC d'ailleurs, de la ccNSO, du GAC et de la GNSO.

Il y a eu beaucoup [inaudible] sur la route. Je ne vais pas tout passer en revue. Vous pouvez le voir sur l'écran. Et pour passer au rapport final, le rapport final, ce sera d'ici la fin de 2020 qu'il sera publié.

Lorsque vous regardez tout ce qu'a fait ce groupe de travail, c'est très large, nous devons voir beaucoup points. Et voici pourquoi cela a pris tant de temps, plus de quatre ans, parce qu'il y a plus de 40 thèmes qui couvrent les activités : avant le dépôt des dossiers, la gestion des dossiers, les contrats, ce qui se passe après la décision et ce qui compte beaucoup pour la communauté, la résolution des litiges et d'éventuels contentieux sur des chaînes.

Maintenant, si vous vous rappelez comment cela peut impacter les utilisateurs finaux, vous allez voir pourquoi ces procédures ultérieures comptent. Grâce à l'At-Large et à l'ALAC, nous voulons nous assurer que les procédures ultérieures vont faciliter ce que vous avez à l'écran, c'est ce que nous voulons. Ce n'est pas tout ce que nous désirons mais cela montre les grands points que nous voudrions atteindre pour les utilisateurs finaux. Et je vais couvrir certains de ces points comme la concurrence, le choix des consommateurs, les opportunités pour les

nouveaux entrants sur le marché des TLD, les TLD communautaires, les opérateurs à qui on peut faire confiance, des bureaux d'enregistrement au niveau plus des noms de domaine internationalisés, s'assurer que les opérateurs de registre soient responsabilisés et l'importance des indicateurs pour comprendre l'impact de divers aspects du programme.

Alors, ce que nous ne voulons pas, c'est que les TLD soient opérés à l'encontre des intérêts publics, à l'encontre du DNS, nous ne voulons pas des TLD qui soient trop similaires et qui prêtent à confusion, que ne puissent pas être résolus facilement, nous voulons qu'il y ait des mécanismes de sauvegarde pour les TLD très sensibles, on ne veut pas qu'on abuse le système, qu'on utilise les différentes failles du système. Et nous devons être prudents à ce niveau parce qu'il y a des personnes qui veulent faire beaucoup de profit avec ces TLD. Une nouvelle fois, c'est une liste qui n'est pas exclusive.

Je suis limitée en temps, donc je vais être spécifique sur ce que veulent les utilisateurs finaux dans le cadre des procédures ultérieures, donc quelques points plus précis. Comme je l'ai mentionné auparavant, il est important que nous ayons beaucoup d'indicateurs en place pour mesurer le succès ou l'échec des éléments clés du programme, l'impact général du programme pour améliorer le choix des clients, la confiance des consommateurs, la différenciation sur le marché. Nous devons s'assurer que c'est positif avec cette expansion. C'est pour cela que nous avons ces procédures ultérieures qui se définissent.

Il faut qu'il y ait des opportunités pour la communauté d'arriver à ce qu'il y n'ait plus de lacunes [inaudible], et limiter ces conséquences inattendues par rapport au cadre de référence sur la prévisibilité. Il y a

l'équilibre qui doit être fait entre toutes les parties prenantes ; on ne peut pas favoriser certaines parties prenantes par rapport à d'autres.

Il est important pour tous les engagements que les TLD soient extrêmement sensibles et il doit y avoir des mécanismes de sauvegarde. Pour que les registres soient responsabilisés, il faut qu'il y ait une surveillance des engagements qui doivent être tenus pour adresser toute violation à ces engagements. Il faut véritablement que l'on fasse plus pour l'acceptation universelle qui doit être plus générale dans le DNS. L'ICANN doit investir pour être prête à l'acceptation universelle, pour pouvoir communiquer avec des IDN, avec des adresses internationalisées, avec des noms de domaine internationalisés et qu'il y ait des enregistrements possibles au deuxième niveau.

Ensuite, nous aurons un guide de candidature qui doit être complet, qui doit être clair, qui doit être accessible et qui doit être traduit en plusieurs langues. Il faut qu'il y ait une bonne communication au niveau du programme pour pouvoir encourager les nouveaux entrants, les nouveaux candidats qui pourront déposer un dossier de candidature et qui pourront être soutenus et cela, bien à l'avance de l'ouverture de la prochaine série. Il faut véritablement qu'on ait un bassin de candidats plus important de nouveaux entrants et pas toujours les mêmes personnes qui déposent des dossiers de candidature pour des nouveaux TLD. Donc At-Large soutient ce qui doit être fait pour ce guide de candidature. Nous devons soutenir les personnes qui ont moins de ressources au niveau financier, mais aussi au niveau non financier, donc véritablement un soutien au niveau du processus.

Une nouvelle fois, il ne faut pas qu'il y ait d'abus du système et il faut véritablement que les dossiers soient solides pour soutenir les candidats qui le méritent véritablement.

Les noms géographiques, on en parle beaucoup. Nous avons la question qui se pose « Qu'est-ce que c'est exactement un nom géographique ? » Je ne crois pas que l'on verra beaucoup de changements sur la définition des noms géographiques. Nous devons voir ce qui va être disponible dans le cadre du guide de candidature. À l'At-Large, nous sommes préoccupés avec certaines chaînes qui ont une signification géographique et qui peuvent appartenir peut-être à des communautés. Donc nous devons écouter les gouvernements, les communautés, nous devons limiter l'utilisation malveillante de certaines chaînes qui ont une véritable signification géographique.

Nous devons encourager plus de noms de domaine internationalisés, les IDN ; c'est très important pour le prochain milliard d'utilisateurs de l'internet. Les opérateurs de registre doivent investir dans les IDN et dans les variantes au niveau des IDN.

En ce qui concerne la résolution des litiges en général, certaines chaînes peuvent prêter à confusion, il peut y avoir des préoccupations au niveau de certaines chaînes, il peut y avoir une prédélégation. Puis il y a également la question de la post-délégation qui se pose. Nous avons besoin d'une manière représentative de surveiller les dossiers posant problèmes aux utilisateurs finaux. Nous devons absolument pouvoir faire tout cela sans avoir trop d'obstacles sur notre route. Nous devons avoir des mécanismes mis en place qui soient clairs pour que l'on puisse

présenter des objections pour qu'il y ait des possibilités de faire appel ou de faire des objections.

Dans le cadre de la procédure de règlement des litiges relatifs aux engagements d'intérêt public, il y a donc ce système qui existe, le PIC DRP. Cela permet de donc de déposer des plaintes lorsque les engagements ne sont pas tenus. Mais est-ce que cette procédure de règlement des litiges est connue ? Et est-ce qu'elle est tout le temps utilisée ? C'est à vous de décider.

Comme je l'ai mentionné auparavant, nous reconnaissons l'importance de l'arrivée nouveaux entrants comme étant une bonne manière d'augmenter la compétition et pour améliorer le choix pour les consommateurs. Il doit y avoir des dossiers déposés par les communautés également. Nous ne voulons pas favoriser qui que ce soit, mais nous pensons qu'il y a des minorités linguistiques, il y a des minorités culturelles qui doivent avoir la possibilité d'avoir leur TLD, d'avoir des dossiers de candidature évalués, qu'ils doivent pouvoir résoudre des conflits au niveau d'ensembles conflictuels.

Il y a également la question des enchères qui se pose pour les petits TLD qui n'ont pas les moyens d'être au niveau des enchères. Il y a des personnes vraiment aisées qui peuvent obtenir beaucoup plus lors des enchères. Il y a des enchères privées, des résolutions privées et là, l'ICANN ne peut rien voir et ne voit rien, ce n'est pas transparent. Ce sont des conduites qui ne sont pas acceptables. Et ce sont des personnes qui sont uniquement là pour participer. On a besoin véritablement d'avoir des résolutions différentes et avoir des alternatives à cela.

Il est raisonnable de penser que lors de la prochaine série, cela peut arriver une nouvelle fois et ce type de conduite ne peut pas être accepté. Nous devons absolument avoir des données pour la transparence pour pouvoir définir des politiques.

Qu'est-ce qui se passe ensuite, ou avec les SubPro ? Nous allons avoir un rapport final qui sera publié pour commentaires publics à la mi-août avec des recommandations du groupe de travail. Et une fois que le groupe de travail aura pris en compte ces commentaires, nous aurons le rapport final qui sera publié d'ici décembre.

Ensuite, il est envoyé au conseil de la GNSO pour adoption. S'il est adopté, il est envoyé au Conseil d'Administration pour examen. S'il est approuvé, alors il est envoyé à ICANN Org pour mise en œuvre et c'est à ce moment-là que l'équipe de mise en œuvre agira pour soutenir ce processus de mise en œuvre. Et ce n'est qu'après la mise en œuvre, qui peut prendre un certain temps, qu'il sera alors envisagée une nouvelle série de nouveaux gTLD.

Sur ce, merci de votre attention.

Je vais maintenant céder la parole au personnel pour le petit questionnaire que j'ai préparé pour vous avec des questions qui vont mettre à l'essai vos connaissances et votre attention par rapport à la présentation que je viens de faire.

Je crois que je vais lire les questions. Les gens sont en train de voter, donc je ne vais pas lire la question. L'interprète va donc traduire la question qui figure à l'écran : « Combien de séries de candidatures de

nouveaux gTLD non limités ou ouverts l'ICANN a organisées jusqu'à présent ? »

GISELLA GRUBER :

Est-ce que vous pourriez lire la question ou je le fais moi-même pour que les interprètes puissent interpréter la question sur leur canal ? Je crois qu'ils le font déjà. Et pour ceux qui sont également sur le bridge audio et qui ne voient pas la question à l'écran, ce serait une excellente chose qu'on puisse lire la question.

JUSTINE CHEW :

Oui, très bien Gisella.

Je vais effectivement lire la première question de ce questionnaire. La question est la suivante : « Combien de séries de candidatures de nouveaux gTLD non limités ou ouverts l'ICANN a organisées jusqu'à présent ? » Vous avez une réponse à choix multiple : a) aucune série ; b) une série ; c) deux séries ; d) trois séries ; ou e) quatre séries.

Je vois donc les résultats apparaître à l'écran. La bonne réponse, c'est b), c'est-à-dire une série. Et pour ceux d'entre vous qui ont bien répondu à cette question, bravo.

Nous pourrions passer à la deuxième question, qui est la suivante : « Quelle organisation de soutien ou comité consultatif gère le processus d'élaboration de politiques des procédures ultérieures ? » La réponse est-elle a) l'ALAC ; b) l'ASO ; c) la ccNSO ; d) le GAC, comité consultatif gouvernemental ; ou e), la GNSO ?

Je vois que la plupart d'entre vous ont bien répondu. La bonne réponse, c'est d), la GNSO.

Nous passons maintenant à la question 3 : « Quel est ou quels sont le ou les objectifs déclarés du programme de nouveaux gTLD ? a) Permettre une expansion ouverte du système de noms de domaine ; b) renforcer l'innovation, la concurrence et le choix du consommateur dans l'espace des noms de domaine ; c) sauvegarder et soutenir un système de noms de domaine sûr, stable et résilient ; d) tout ce qui précède ou e) aucune des réponses ci-dessus.

Bien, 74 % des gens ont bien répondu puisque la bonne réponse était d), tout ce qui précède. Peut-être que la question 3 était un peu épineuse.

Passons maintenant à la question 4 qui est la suivante : « D'une manière générale, les procédures ultérieures ne s'appliqueront pas à ce qui suit : a) les domaines de premier niveau historiques ; b) noms de domaine de premier niveau extensions géographiques ; c) domaines de premier niveau déjà délégués ; d) candidatures série 2012 non résolues ; e) tout ce qui précède.

La réponse, effectivement c'est e), tout ce qui précède, donc la plupart d'entre vous ont bien répondu à cette question.

Nous passons maintenant à la question 5 du questionnaire : « Le groupe de travail SubPro piste de travail 5 est souvent décrit comme un groupe de travail intercommunautaire, mais simplement parce qu'il a des codirigeants désignés parmi des groupes qui ont des intérêts forts vis-à-vis des termes géographiques comme les noms de domaine de premier niveau. a) S'agit-il de l'ALAC et du GAC uniquement b) ccNSO et GNSO

uniquement ; c) ASO et GNSO uniquement ; d) ALAC, la ccNSO, le GAC et GNSO ; ou e) ALAC, GAC, RSSAC et SSAC ? Bien.

L'écrasante majorité a bien répondu puisque la bonne réponse, c'est d), l'ALAC, la ccNSO, le GAC et la GNSO ; 94 % d'entre vous ont bien répondu.

Sixième question : « Quelles sont les questions ou domaines qui ne font pas partie du domaine de compétence du groupe de travail PDP SubPro ? Première réponse – et je vais en lire six et la sélection peut être une combinaison de ce que je vais dire. La première : appel vis-à-vis des objections d'intérêt public limitées ; deuxièmement, évaluation des priorités communautaires ; troisièmement, remboursement des frais ; quatrièmement, noms géographiques comme domaines de premier niveau ; cinquièmement, demande de reconsidération ; et enfin, traitement de .corp, .home et .mail comme domaines de premier niveau. Donc vous choisissez parmi ces réponses – a), b), c), d) ou e) que je vais lire maintenant.

La réponse : a) première réponse uniquement, c'est-à-dire appel vis-à-vis d'objection d'intérêt public limité ; b) 2, 3 et 4, c'est-à-dire évaluation des priorités communautaires, remboursement des frais et noms géographiques comme domaines de premier niveau ; c) 5 et 6 ; d) tout ce qui précède ; e) rien de ce qui précède. En fait, ici, on ne voit pas les options que vous êtes censés sélectionner. Cela montre simplement la liste des éléments disponibles que je vous ai lus auparavant. Donc en fait, il faut que vous choisissiez entre les réponses a), b), c), d) ou e) qui figurent à l'écran.

Ici, j'étais un petit peu audacieuse peut-être, mais je vais vous donner la réponse tout simplement à cette question. La réponse, c'est la réponse c), c'est-à-dire 5 et 6, c'est-à-dire demande de reconsidération et traitement de .corp, .home et .mail comme noms de premier niveau.

Voilà, c'était la dernière question de ce questionnaire. Merci à tous de votre participation. Et nous pourrons maintenant passer à la séance questions et réponses.

CLAUDIA RUIZ :

Hadia, si vous êtes en train de parler, vous êtes sur muet.

HADIA ELMINIAMI :

Merci Justine de cette présentation fort intéressante et très dynamique.

Nous avons six questions. La première nous vient d'Alfredo Calderon, à savoir : « Comment est-ce que le programme de DNS et des nouveaux gTLD est différent de l'utilisation des médias sociaux dans le commerce électronique et activités en ligne ? Est-ce que la préoccupation vis-à-vis de la confiance a réellement un impact important sur les connaissances des utilisateurs finaux lorsqu'ils cherchent des services ? »

JUSTINE CHEW :

Attendez, je vais relire cette question parce que je ne l'ai pas bien comprise. Si je comprends bien votre question Alfredo – d'ailleurs, merci de l'avoir posée –, les médias, les réseaux sociaux en soi ne devraient pas dépendre des noms de domaine. Peut-être que c'est le cas, mais ils ne devraient pas. Là, je pense à Facebook ou Twitter.

Vous avez un nom de domaine principal, mais en termes de noms de domaine, il s'agit plus d'utilisateurs finaux qui surfent sur le web pour trouver des informations, faire des transactions en ligne, etc. et comme vous le dites, pour le commerce en ligne et les activités en ligne.

Mais par rapport à la préoccupation vis-à-vis de la confiance, effectivement, j'espère que pour les utilisateurs finaux qui travaillent avec un nom de domaine particulier, je m'attendrais à ce qu'ils travaillent avec une communauté qui soit digne de confiance, avec l'opérateur de son nom de domaine et non pas un parti tiers qui essaie de faire du hameçonnage ou faire des activités illicites qui portent préjudice à l'utilisateur final en fin de compte.

J'espère que j'ai répondu en quelque sorte à votre question. Si je n'ai pas été suffisamment claire, n'hésitez pas à reposer votre question sur le chat, Alfredo. Merci.

Est-ce qu'on peut passer à la question suivante ? Hadia, on ne vous entend pas. Hadia, vous êtes en mode silencieux. Je crois qu'on a perdu Hadia. Gisella, vous pouvez reprendre ?

GISELLA GRUBER :

Oui, avec plaisir.

Nous avons une deuxième question de Mikhail Anisimov : « Quels nouveaux TLD pourraient avoir un impact sur la sécurité et la stabilité de l'internet ? »

JUSTINE CHEW : C'est une question difficile. Mais en termes de nouveaux gTLD et de la sécurité et la stabilité des noms de domaine, de ce système et des serveurs, c'est qu'il doit y avoir un taux d'introduction mesuré. On ne peut pas introduire des milliers de nouveaux TLD dans le système parce qu'on ne connaît pas l'impact que cela pourra avoir sur la sécurité et la stabilité des serveurs racine du DNS. Il faut mesurer, certifier le taux d'introduction pour ne pas avoir des effets néfastes sur le DNS.

Cela, c'est une question technique et c'est quelqu'un du SSAC ou du RSSAC qui pourrait beaucoup vous aider. Il y a des recherches qui ont été faites à ce niveau et il y a des recommandations pour la sécurité et la stabilité du système qui sont effectuées.

GISELLA GRUBER : Merci beaucoup Justine. Je ne sais pas si Hadia est de retour avec nous.

HADIA ELMINIAMI : Oui, je suis là. Désolée, ma connexion n'est pas très stable.

Je vais poser la question suivante d'Alfredo une nouvelle fois : « Pourquoi est-ce que cela compte pour les utilisateurs finaux et pour le public que ce soit en place pour l'éducation du choix du consommateur ? » Alfredo parle donc de la question d'éducation et de la formation des utilisateurs finaux, du grand public.

JUSTINE CHEW : Là aussi, c'est une question complexe. Qui est responsable de cela ? Je ne le sais pas exactement. Il y a différentes parties qui sont responsables d'éduquer les utilisateurs finaux. Nous savons qui est

responsable par rapport aux candidats et la communauté toute entière et At-Large notamment. Je crois que l'At-Large et l'ALAC représentent les utilisateurs finaux et pourraient jouer ce rôle de formation des utilisateurs finaux. C'est tout ce que je pourrais dire à ce sujet. Hadia, on ne vous entend pas. Vous devez être en mode silencieux.

GISELLA GRUBER :

Merci beaucoup.

Nous avons une question qui a été posée avant celle d'Alfredo : « L'internationalisation des noms de domaine va résulter en beaucoup de nouveaux glyphes étant disponibles. Les noms de domaine seront disponibles s'ils peuvent être distingués de ceux qui existent déjà. Mais la définition des variantes qu'utilise l'IDN est étroite. Si un linguiste par exemple peut voir la différence, ce n'est pas une variance. Donc comment est-ce que cela pose un éventuel problème avec la sécurité ? »

JUSTINE CHEW :

C'est une excellente question que vous posez et je dois dire que je n'ai pas une très bonne réponse à vous donner.

En ce qui concerne les procédures ultérieures, il y a quelque chose que nous avons vu au niveau de la similarité des chaînes. C'est un test visuel. C'est une évaluation pour voir si on peut remarquer visuellement qu'il y a une confusion pour un utilisateur final, si cela pourrait prêter à confusion et poser problème. Donc est-ce que ce serait autorisé ? C'est à voir s'il y a une objection tout d'abord qui est soulevée, s'il y a des recommandations pour qu'il y ait une chaîne plutôt qu'une autre.

GISELLA GRUBER : Je pense que cela a répondu à la question, je l'espère, Bill.

Nous avons une autre question : « Est-ce qu'un gTLD existant a déjà affecté la sécurité et la stabilité de l'internet ? Avez-vous des exemples ? » Justine ?

JUSTINE CHEW : Non. Je n'ai pas d'exemples qui me viennent à l'esprit. Mais je ne connais pas totalement la mise en place du programme. Et je n'ai jamais, depuis que je suis à l'ICANN, vu des exemples de cela, en effet.

GISELLA GRUBER : Merci Justine.

Une dernière question de Nadira Al-Araj : « Combien de nouveaux gTLD délégués ont connu du succès au niveau de la première série ? »

JUSTINE CHEW : La première série, je crois que vous parlez de 2012. Je n'ai pas un chiffre exact à vous donner, mais je sais qu'environ 1 930 dossiers de demande de candidatures ont été soumis. Et combien ont été délégués ? Je ne connais pas le nombre exact. Il y en a toujours qui ne sont pas résolus, donc je reviendrais vers vous avec une réponse. On vous demande si vous voulez être délégué sur la chaîne principale, mais ce n'est pas un chiffre précis.

GISELLA GRUBER : Nous avons maintenant quelques questions dans le chat, dont une de Fouad Bajwa. Peut-être que vous voulez poser la question en utilisant votre micro et en prenant la parole ?

FOUAD BAJWA : Oui.

Justine, excellente présentation, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a eu, comme vous l'avez mentionné, des risques possibles pour le DNS en effet, si vous avez beaucoup de nouveaux gTLD ? Je sais qu'il y a une étude qui a été faite et qui a été publiée. Mais est-ce qu'il y a des études plus précises qui ont été faites ? Et qu'est-ce que l'on devrait effectuer maintenant pour éviter les risques ? Un genre d'analyse de risque avec un fiche de score.

JUSTINE CHEW : Merci Fouad pour votre question. Je ne sais pas s'il y a une étude précise qui a été faite. Je suis simplement au courant des recommandations du SSAC et du RSSAC qui parlent du taux d'introduction, pas du nombre absolu en tant que tel.

Par rapport à la série de 2012, le taux d'introduction des nouveaux gTLD était sujet au travail des évaluateurs d'ICANN Org. Et ils ne pouvaient en gérer que 1 000 par an environ.

Donc gérer 1 000 dossiers de candidature par an, cela ne veut pas dire qu'on va en mettre 1 000 sur la zone racine. Le serveur de la zone racine ne peut pas en accepter tant en même temps. Je sais qu'on parle de taux d'introduction plutôt que du chiffre total de nouveaux TLD.

GISELLA GRUBER : Merci Justine.

Hadia, est-ce que vous pouvez prendre la parole ?

HADIA ELMINIAWI : Désolée une nouvelle fois. J'ai vraiment une connexion internet très instable.

Je vois une autre question dans le chat : « Quand la nouvelle série de gTLD va commencer ? » Est-ce que vous pouvez répondre à cela ?

JUSTINE CHEW : Oui, je peux essayer. Je crois l'avoir fait dans ma présentation, mais je peux vous donner peut-être plus d'informations. Je ne sais pas exactement, ce n'est pas à moi de décider de toute façon.

Nous savons que le rapport final, les recommandations pour les procédures ultérieures, sera prêt d'ici la fin de l'année. Et comme j'essayais de l'expliquer avec la dernière diapositive, il y aura un processus ensuite avec le conseil de la GNSO pour adoption, cela va prendre du temps, la GNSO doit analyser le rapport, en débattre et fait un appel à consensus pour l'accepter ou non.

Même si cela passe au conseil de la GNSO, cela doit passer au Conseil d'Administration de l'ICANN pour approbation. Ils peuvent l'accepter dans son entièreté ou pas, ils peuvent avoir des problèmes, des inquiétudes et ils peuvent ensuite l'envoyer au conseil de la GNSO pour des questions, des suggestions. Donc cela peut prendre du temps. Et

nous ne savons pas véritablement à quel point ce sera complexe comme procédure. Ensuite, il y a le mode de mise en œuvre et cela aussi peut prendre du temps. Cela peut prendre plus d'une année.

Pour 2012, si vous prenez cette série comme norme, vous voyez qu'il y a eu un processus qui avait commencé en 2005-2007. Et le lancement a été fait au premier trimestre de 2012. Donc vous pouvez vous rendre compte du nombre d'années que cela peut demander.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Justine.

Je ne vois pas d'autres questions écrites, mais est-ce que quelqu'un veut poser une question à Justine ? Nous avons encore un peu de temps. Et c'était extrêmement intéressant en tout cas comme présentation, facile à comprendre avec beaucoup de points essentiels. Je ne vois pas de main levée.

Justine, voulez-vous parler de ces procédures ultérieures pendant quelques minutes ? Est-ce que vous pouvez répéter la question ? Je vous ai mal entendue. Je ne vois pas de main levée. Je me demandais si vous voulez souligner quelques autres points.

JUSTINE CHEW :

En fait, j'essayais de rester dans le temps qui m'a été imparti, 30 minutes ; on m'avait demandé de me limiter à 30 minutes, donc c'est ce que j'ai fait. Mais vous savez, il y a d'autres questions que je pourrais aborder.

D'abord, At-Large n'est pas préoccupée de la même manière par toutes ces questions. L'ALAC s'intéresse à un certain nombre de ces questions. Moi, j'ai pris les questions qui me semblaient intéressantes et sur lesquelles on avait des choses à dire aux gens. Mais c'est une bonne question. Attendez, laissez-moi regarder un peu la présentation. Je vais revenir au diagramme que je vous avais montré pendant la présentation et voir s'il y a des suggestions des participants, voir si les participants souhaitent que je développe des questions qui figures ici à l'écran.

HADIA ELMINIAWI :

Bien, merci. Alors, on va poser la question aux participants. Qu'est-ce qui vous intéresse ? Est-ce qu'il y a une question que vous souhaiteriez approfondir parmi celles qui figurent à l'écran ? Bien. Justine, je ne vois pas de main levée.

Alors excellente présentation qu'était la vôtre, très intéressante. Merci beaucoup. Merci à tous de votre participation, participation très active.

Et Gisella demande de nouveau sur le chat s'il y a d'autres questions ou s'il y a des questions qui seraient liées auxquelles vous souhaitez obtenir plus d'informations ? Merci beaucoup Justine, votre présentation a été très intéressante.

Ne partez pas, nous avons un questionnaire d'évaluation qu'on va vous demander de remplir. Gisella, les sondages d'abord et ensuite, on va voir quels sont les webinaires à venir ou des annonces par rapport aux webinaires en premier et ensuite, on va faire le sondage ?

GISELLA GRUBER :

Merci.

Si vous pouviez parler du prochain webinaire pendant que je prépare le sondage. Je vais demander aux gens de bien rester connectés pour compléter ce sondage, juste après ces annonces des prochains webinaires.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Gisella.

Très brièvement, je vais vous parler de nos prochains webinaires. Le prochain webinaire aura lieu le lundi 7 septembre et portera sur le DNS sur HTTPS et DNS sur TLS. Le prochain webinaire aura lieu en octobre et portera sur les résultats de l'ATRT3 dans le cadre d'At-Large et améliorations continues. Ensuite, le suivant portera sur le DNS et l'internet des objets. Nous vous invitons à participer au prochain web.

Et Gisella, je vous cède la parole pour les questions concernant le sondage. Alors que vous préparez les questions du sondage et que Justine nous accompagne et qu'elle est experte en procédures ultérieures, n'hésitez pas à saisir cette occasion si vous avez des questions à poser sur des questions liées à la présentation qu'elle vient de nous faire, donc si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur un sujet.

JUSTINE CHEW :

Vous pouvez m'envoyer un courriel ou participez aux appels hebdomadaires de notre groupe de travail qui ont lieu tous les

mercredis soir. Si vous voulez participer au CPWG, n'hésitez pas à contacter le personnel d'At-Large.

HADIA ELMINIAWI : Justine, une question. Est-ce que tous les sujets sont inclus dans le rapport final ou est-ce que certains ne seront pas traités ?

JUSTINE CHEW : Vous voyez là les questions qui auront une section dans le rapport final. Les deux seuls qui sont extraordinaires, ce sont les questions liées aux noms géographiques, qui ont fait l'objet d'un rapport final séparé dans le cadre du groupe de travail de la piste de travail 5 et ensuite, les RPM de deuxième niveau qui ne sont pas très prononcés dans le rapport parce qu'il s'agit de la responsabilité d'un autre groupe de travail PDP sur les mécanismes de protection des droits. Mais pour le reste, toutes les autres questions font l'objet de commentaires, recommandations ou orientations dans le rapport final.

HADIA ELMINIAWI : Très bien.

Et nous avons une question d'Adam Peake : « Est-ce que l'At-Large a des préoccupations particulières par rapport aux noms géographiques au-delà de ce que vous avez déjà dit ? En particulier, étant donné que c'est une question sur laquelle se penchent les coprésidents At-Large. »

JUSTINE CHEW : Oui. Je pense que Javier participe à cet appel et c'est justement l'un des codirigeants de l'ALAC, donc peut-être qu'il peut répondre à cette question. Si ce n'est pas le cas, je vais me lancer.

HADIA ELMINIAMI : Vous êtes là ? Je ne suis pas sûr qu'il soit encore là. Mais attendez, je vérifie. Oui, je crois que Javier est parti. Allez-y Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW : D'accord, pas de problème.

Par rapport au rapport final de la piste de travail 5, la plupart des recommandations s'alignent sur les compléments d'At-Large sauf pour quelques-unes. Et je pense que nous aurions aimé voir un peu de mouvement pour envisager l'importance des termes qui ne figurent pas dans le guide de candidature, des chaînes qui ont un sens géographique mais pas un nom géographique conformément aux statuts de l'ICANN.

Par rapport à la protection de ces noms, il n'y a pas de consensus complet. Certains pensent qu'on devrait mettre en place une protection préventive, certaines pensent que la protection curative est suffisante. Il n'y a pas de consensus complet sur cette question.

Mais nous travaillons pour avoir la contribution des uns et des autres par rapport au rapport de la piste de travail 5. Et j'hésite à en parler davantage parce qu'on essaie encore d'avoir une position consensuelle ferme au sein de nos appels du CPWG.

Mais par rapport à ce qui ne va pas être disponible en termes de noms de pays et de territoires, je pense que cela ne pose pas de problème. En

termes des villes capitales qui demandent la protection préventive, il n'y a aucun problème. Par rapport à toutes les langues, c'est quelque chose que nous soutenons et ici, je parle des noms géographiques qui sont protégés et pas disponibles.

Qu'y avait-il d'autre ? En termes des noms de ville non capitales, c'est peut-être que la position au sein de l'At-Large diverge parce que certaines personnes pensent que la protection curative est [inaudible], donc un avis précoce du GAC serait suffisant pour soulever des préoccupations par rapport à des noms de non-capitales qui seraient sollicités [inaudible]. Certains voudraient plus de protection, en particulier pour les noms de villes non capitales de certaines tailles et qui devraient faire l'objet d'une protection préventive.

J'espère que j'ai répondu à votre question, Adam.

Je n'entends personne. Je ne vois pas d'autres mains levées ou d'autres questions. Gisella, est-ce que vous voulez reprendre ? Je vois une main levée. Hadia, vous êtes là ?

GISELLA GRUBER : Merci Justine. Désolée.

Marita, vous avez levé la main ? Prenez la parole.

MARITA MOLL : Merci beaucoup Gisella.

Je suis désolée. Vous m'entendez ?

GISELLA GRUBER : Je vous entends.

MARITA MOLL : Vous m'entendez toujours ?

GISELLA GRUBER : Oui, allez-y Marita, on vous entend. Marita, peut-être que [inaudible] votre micro. On a perdu Marita. Marita, on ne vous entend pas si vous parlez.

MARITA MOLL : Vous m'entendez maintenant je crois.

GISELLA GRUBER : Oui, allez-y Marita. On vous entend Marita, allez-y.

MARITA MOLL : On a eu pas mal de problèmes avec le système aujourd'hui. J'étais en retard.

Une question, Justine. Je vous ai écoutée, Justine. Vous nous avez parlé de ce que pense l'At-Large des noms géographiques. Et quelque chose que j'aimerais dire, je ne sais pas si je l'ai entendu dire par Justine ou pas, la situation actuellement, c'est que les candidats peuvent demander un nom de ville et ils peuvent avoir ce nom tant qu'ils ne l'utilisent pas comme nom de ville.

Kingston par exemple... C'est un mauvais exemple, je crois que c'est une ville capitale. Toronto, est-ce que l'on va promouvoir un marque de

bière avec cela ? Le problème, c'est s'ils veulent l'utiliser comme nom de ville. Tant qu'ils ne l'utilisent pas comme nom de ville, là, tout le monde peut acheter ce TLD. Et nous pensons qu'il doit y avoir un avis qui soit effectué pour indiquer que quelqu'un demande ce nom et que cela ne pose pas problème. Il y a des situations où cela peut se passer et où les villes peuvent perdre sans le savoir leur nom en tant que TLD.

J'espère avoir bien présenté cela, mais c'est une question pour nous concernant les noms géographiques. Et nous espérons pouvoir expliquer clairement cette situation pour les villes pour qu'il y ait un système d'avis envers les villes au cas où le nom de leur ville soit éventuellement employé comme TLD.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup Marita.

Je n'en ai pas beaucoup parlé en effet quand j'ai répondu à la question d'Adam. J'essaie de rester peut-être à un niveau trop haut, mais on va continuer à en parler au CPWG et on va véritablement parler dans ce groupe de travail des politiques consolidées de ces villes capitales et de système de notification éventuel pour les villes lorsqu'on utilise ces noms géographiques. Et cela serait pour la prochaine série de TLD.

GISELLA GRUBER :

Merci beaucoup Justine.

Hadia, est-ce que vous allez reprendre la parole ?

Nous avons maintenant à l'écran le questionnaire sur le webinaire. Je n'entends pas Hadia, donc je vais lire les questions que vous avez à l'écran.

Premièrement, 1) comment avez-vous entendu parlé de ce webinaire ? Un seul choix : Twitter, Facebook, la liste de diffusion At-Large, le calendrier At-Large, Skype, par un collègue ou autre ? Je vous donne quelques secondes. Une seule réponse s'il vous plaît à la première question.

Nous avons 22 % des personnes qui ont répondu. C'est important de répondre parce que cela nous permet d'améliorer toujours la qualité de nos webinaires. Cela nous permet de voir également quels thèmes seront des sujets de webinaires durant l'année.

Nous pouvons passer à la deuxième question. Dans quelle région vivez-vous maintenant ? Options : Afrique ; Asie, Australie et îles du Pacifique ; Europe ; Amérique latine et Caraïbes ; Amérique du Nord. Je vois que la majorité des personnes ont voté.

Troisième question. Que pensez-vous de l'heure du webinaire aujourd'hui, 13h00 UTC et pas 14h00 ? Une majorité pense que c'est la bonne heure.

Est-ce que la durée du webinaire a donné du temps de poser assez de questions ? Ici, 100 % nous disent oui.

La présentation était intéressante ? Fortement d'accord, d'accord, c) ni en accord, ni en désaccord ; d) en désaccord ; e) en fort désaccord.

Question 6. J'ai appris quelque chose grâce à ce webinaire. a) Fortement d'accord ; b) d'accord ; c) ni en accord, ni en désaccord ; d) en désaccord ; e) en fort désaccord.

Question 7. J'aimerais participer à d'autres webinaires d'At-Large. Mêmes réponses possibles : a) Fortement d'accord ; b) d'accord ; c) ni en accord, ni en désaccord ; d) en désaccord ; e) en fort désaccord.

Nous sommes à la fin de ce sondage. Nous espérons vous voir nombreux au prochain webinaire. Le calendrier At-Large indiquera quand aura lieu le prochain webinaire, avec plus d'informations également sur la liste de diffusion. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le personnel de l'At-Large.

Je vais redonner la parole à Hadia pour conclure et je vous remercie, encore, Justine, de votre excellente présentation. Hadia, est-ce que vous êtes en ligne ?

HADIA ELMINIAMI :

Oui. Merci Gisella.

Merci Justine de cette excellente présentation. Merci à toutes et à tous de votre participation. Et merci beaucoup au personnel et à nos interprètes qui permettent que ces webinaires se déroulent bien. Et nous nous retrouverons lors du prochain webinaire. Nous vous souhaitons une excellente journée. Au revoir.

GISELLA GRUBER :

Merci beaucoup Hadia.

Le webinaire est terminé. Nous allons arrêter l'enregistrement et nous vous demandons de déconnecter vos lignes. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]